Nations Unies S/2005/67



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 février 2005

Original: français

Lettre datée du 2 février 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 11 janvier 2005 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-23062 (F) 070205 070205

Annexe

[Original : anglais]

Lettre datée du 11 janvier 2005, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR) en novembre 2004. Je vous serais obligé de bien vouloir le communiquer au Conseil de sécurité.

Les opérations de la SFOR étant arrivées à leur terme le 2 décembre 2004, le présent rapport est le dernier de la série. Je tiens à remercier le Conseil de sécurité, vous-même et tous vos collaborateurs, qui avez œuvré à l'instauration de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, de l'excellente coopération dont l'OTAN et moi-même avons bénéficié pendant les années qu'ont duré les opérations.

Je suis convaincu que cet exemple sera suivi dans d'autres domaines de coopération actuels et futurs entre l'ONU et l'OTAN.

(*Signé*) Jaap de Hoop **Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 30 novembre 2004.

2. Au 30 novembre 2004, la Force de stabilisation (SFOR) comptait au total 7 526 militaires, dont 659 provenant de pays non membres de l'OTAN. En outre, six membres du personnel de la SFOR étaient stationnés en Croatie.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne l'état des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. Durant la période considérée, la situation en Bosnie-Herzégovine est restée stable dans l'ensemble. Les équipes multinationales et l'Unité multinationale spécialisée ont mené au total 1 886 patrouilles terrestres.

5. Pendant la période à l'examen, aucun acte de violence notable n'a été commis contre le personnel de la SFOR.

6. La SFOR a poursuivi ses activités de recherche et de destruction d'armes et ses opérations-cadres.

7. Le décompte des armes remises ou recueillies durant la période considérée dans le cadre de l'opération Harvest s'établit comme suit : 232 armes légères (fusils, pistolets et revolvers); 591 871 munitions de moins de 20 millimètres; 3 118 munitions de 20 à 76 millimètres; 389 munitions de plus de 76 millimètres; 1 696 grenades à main; 185 mines; 75,9 kilogrammes d'explosifs; 873 pièces diverses (mortiers et obus, grenades à fusil, engins artisanaux, roquettes, etc.).

8. Le 6 novembre 2004, la répétition opérationnelle « Determined Commitment 04 » a été menée à bonne fin. Les forces de la SFOR, qui s'étaient temporairement déployées pour appuyer la Force de paix au Kosovo (KFOR), sont revenues dans leur zone d'opérations.

9. Il a été demandé à la SFOR de faciliter le transfert de Miroslav Bralo au Tribunal de La Haye. M. Bralo, qui a été inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, s'est constitué prisonnier le 10 novembre et a été transféré à La Haye le 11 novembre 2004.

10. L'établissement du quartier général permanent de l'OTAN à Sarajevo en décembre 2004 permettra à l'Organisation de poursuivre ses tâches opérationnelles de soutien aux opérations contre le terrorisme et d'arrestation des criminels de guerre, ainsi que sa principale mission, qui consiste à donner des avis sur la réforme de la défense.

Respect des accords par les parties

11. Durant la période considérée, les forces armées des entités ont procédé à des activités normales d'entraînement, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton.

12. Pendant cette période, il y a eu au total 41 activités d'entraînement et opérations (29 pour l'armée de la Republika Srpska et 12 pour l'armée de la Fédération) et 81 mouvements de troupes (63 pour l'armée de la Republika Srpska et 18 pour l'armée de la Fédération).

13. En novembre 2004, il a été procédé à sept inspections de dépôts d'armes et de munitions (2 pour l'armée de la Republika Srpska et 5 pour l'armée de la Fédération).

Arrestations effectuées par la police de la Republika Srpska

14. Pour la première fois, le 15 novembre, la police de la Republika Srpska a procédé à l'arrestation de personnes soupçonnées de crimes de guerre. Huit personnes inculpées par la Cour cantonale de Sarajevo ont été arrêtées et seront inculpées de génocide ou de crimes de guerre contre des civils et des prisonniers de guerre.

Conclusion

15. L'OTAN a mené à bonne fin sa mission militaire en Bosnie-Herzégovine, le 2 décembre, lors d'une cérémonie officielle organisée au camp Butmir, à Sarajevo. Par conséquent, le présent rapport sera le dernier de la série consacrée aux opérations de la SFOR.